Conseil central DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN CSN

Responsables et solidaires
Pour une nouvelle démocratie

PROCÈS-VERBAL
de l'assemblée générale
du Conseil central du Montréal métropolitain (CSN)
tenue le 4 juin 2008, à 19 h
au 1601, avenue De Lorimier, Montréal

PRÉSENCES

Comité exécutif
Gaétan Châteauneuf, président
René Charest, secrétaire général
Manon Perron, trésorière
Véronique De Sève, 1re vice-présidente
Dominique Daigneault, 2e vice-présidente

Conseil syndical
Flavie Achard, éducation
Claude Bouthillier, Santé et services sociaux
Jean-Marie Dion, droit au travail
Chantal Lapanne, condition féminine
Alain Ouimet, santé-sécurité
Youan St-Pierre, Jeunes

Gaétan Châteauneuf et René Charest agissent respectivement comme président et secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE

Le président, Gaétan Châteauneuf, débute par une minute de silence observée à la mémoire de toutes celles et tous ceux qui sont morts en luttant pour la classe ouvrière.

Il ouvre l'assemblée en soulignant que la classe politique fédérale est bien occupée ces jours-ci avec l'affaire Couillard. Il rappelle, par ailleurs, que, pendant ce temps, des enjeux fort importants se présentent, comme celui du projet de loi déposé par un député conservateur, Ken Epp, sur les enfants non encore nés victimes d'actes criminels. Il s'agit d'un projet de loi qui remet en question le droit à l'avortement. Ce projet a déjà été adopté en deuxième lecture. Le conseil central a appuyé la manifestation tenue dimanche dernier pour dénoncer ce projet de loi.

Il attire également l'attention sur deux autres événements auxquels le conseil central a participé, soit la manifestation clôturant la campagne d'actions pour l'autonomie économique des femmes « Sortir de la pauvreté : un choix de société », dans la foulée de la Marche du pain et des roses et de la Marche mondiale des femmes, à Québec, le 31 mai dernier, de même que le colloque « Femmes et pouvoir » organisé par la FNEEQ.

Il rappelle le dernier congrès de la CSN au cours duquel des débats importants ont été tenus. *Maintenant, nous devons regarder devant nous et s'organiser pour les luttes que nous aurons à mener.* Il cite entre autres, la campagne de la santé contre la privatisation qui donne des résultats et qui se poursuivra, les dossiers de négociation, la loi 30, la campagne de la forêt. *Nous devrons donc retrousser nos manches à l'automne*.

Au sujet de notre compagne sur la forêt, le conseil central a interpellé le maire de Montréal. Une proposition reprenant nos revendications, dont le soutien à des initiatives visant à protéger la ressource forestière et sauvegarder les emplois, l'utilisation du bois québécois dans la rénovation et la construction et autres, a été adoptée à l'unanimité au conseil municipal. Les conseils d'agglomération seront également interpellés et invités à prendre position dans le même sens.

Il rend compte de la campagne *Défi Climat,* dont la participation a été excellente. Il souligne que les audiences du CRTC dans le dossier de TQS ont débuté cette semaine, la fermeture de la salle des nouvelles étant un des enjeux majeurs pour les emplois. Quant au dossier de l'UQAM, deux autres rapports ont été produits, dont celui de Ersnt and Young qui n'a pas encore été rendu public mais dont les rumeurs décrivent comme étant désastreux et celui du Vérificateur général qui blâme le conseil d'administration. Le conseil central a fait des représentations à la CRÉ de Montréal pour aller chercher un appui.

Il termine en soulignant les points qui seront soulevés à la présente assemblée, en particulier, la question des certificats de sécurité – une question de droits. Il rappelle la campagne Leucan-CSN et l'hommage qui sera rendu à Arthur Sandborn, le 12 juin prochain.

Il souhaite de bonnes vacances à toutes et tous !

2. APPEL DES DIRIGEANTES ET DIRIGEANTS

Le secrétaire général, René Charest, fait l'appel des membres de l'exécutif et du conseil syndical.

3. PRESENCE DES DELEGUE-ES DU GRAND NORD

Gaétan Châteauneuf salue la présence de Michelle Audy, présidente du STT du Centre de santé Tulattavik de l'Ungava (CSN), qui assiste à la présente assemblée par voie téléphonique.

4. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

René Charest souligne qu'il y a des modifications à l'ordre du jour.

Il présente l'ordre du jour, souligne que l'assemblée sera suivie du verre de l'amitié et d'une petite exposition de photos inédites des activités du conseil central au cours de l'année.

1. Ouverture
2. Appel des dirigeantes et des dirigeants
3. Présence des délégué-es du Grand Nord

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 7 mai 2008
6. Admission des visiteuses et visiteurs
7. Affiliation des nouveaux syndicats
8. Accréditation des nouvelles et nouveaux délégué-es
9. Conflits :
10. Les certificats de sécurité :

    Invité : Adil Charkaoui
11. États financiers au 31 décembre 2007 et rapport du comité de surveillance
12. Proposition sur les règles en matière de traduction des documents écrits
13. Divers :
    a) Journées de la culture – concours CSN
    b) Troisième anniversaire – Arrêt Chaoulli
    c) Salon de l'environnement
    d) Site WEB du conseil central
    e) Pétition Omar Khadr
    f) Crise forestière
14. Camp Vol d'été LEUCAN-CSN

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Audrey Lefebvre-Sauvé
Appuyé par Pierre Marier

Que l'on adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 7 MAI 2008 (blanc)

Il est proposé par Laval Rioux
Appuyé par Alain Ouimet

Que l'on adopte le procès-verbal de l'assemblée générale du 7 mai 2008 tel que corrigé.

ADOPTÉE

6. ADMISSION DES VISITEUSES ET DES VISITEURS

Il est proposé par Francis Lagacé
Appuyé par Jean-Marie Dion

Que l'on admette les visiteuses et les visiteurs.

ADOPTÉE

7. AFFILIATION DES NOUVEAUX SYNDICATS

Il n'y a aucun syndicat à affilier.

8. ACCRÉDITATION DES NOUVELLES ET NOUVEAUX DÉLÉGUÉ-ES

Richard Ledoux, du comité des lettres de créance, présente la liste des nouvelles et nouveaux délégué-es.

Il est proposé par Richard Ledoux
Appuyé par Patrice Lorrain-Chenu

Que l'on accrédite les délégué-es suivants :

Syndicat de la construction de Montréal	Sorem Kvist	Officiel
	Anibal Laner	Officiel
	Robert Giguère	Officiel
	Bernard Vinette	Officiel
STT de l'hôpital du Sacré-Cœur de Montréal	Jolène Gariépy	Officielle
SEE du soutien du cégep de St-Laurent	Louise Léveillé	Officielle
	Liliane Marois	Substitut
STT d'Alternatives	Caroline Tagny	Officielle

ADOPTÉE

9. CONFLITS

Il n'y a aucun conflit à présenter.

10. LES CERTIFICATS DE SÉCURITÉ

Manon Perron présente Monsieur Adil Charkaoui. Elle explique que le conseil central a dénoncé en 2003 l'emprisonnement préventif d'Adil Charkaoui, né au Maroc et maintenant résident permanent. Monsieur Charkaoui est toujours menacé d'expulsion du Canada. Il n'a jamais été poursuivi en justice selon le Code criminel et le gouvernement fédéral utilise les certificats de sécurité pour éviter toute procédure réelle, allant ainsi à l'encontre des dispositions de la Charte canadienne des droits et libertés et enfreignant le principe de justice fondamentale. Même après que la Cour suprême ait déclaré inconstitutionnels les certificats de sécurité, le gouvernement ne lâche pas prise.

Monsieur Adil Charkaoui remercie le conseil central pour l'invitation qu'il a reçue. Arrivé au Québec en 1995, avec son père, sa mère, ses sœurs, rêvant d'un monde meilleur et de libertés, pensant avoir les mêmes droits et protections que n'importe quel citoyen du pays, muni d'une maîtrise en

éducation, père aujourd'hui de trois enfants, son monde bascule, quand, deux ans après septembre 2001, il est intercepté sur la route par six corps policiers braqués, et jeté en prison. Il y passera 21 mois, sans aucune preuve et sans raison. Seule une « feuille d'arrêt » lui sera remis, sans aucune forme d'explication. Le 17 février 2005, il est libéré sous conditions et doit porter un bracelet permanent, avec un émetteur-récepteur. Il ne peut sortir seul de la maison, n'a pas le droit de quitter l'île de Montréal, n'a le droit d'utiliser ni téléphone, ni «fax», ni ordinateur. Il est toujours menacé d'expulsion du Canada.

Monsieur Charkaoui fait la lecture de deux poèmes qu'il a rédigés.

Manon Perron explique également que, pour donner suite au jugement de la Cour suprême rendant inconstitutionnels les certificats de sécurité, une modification a été apportée au projet de loi C-3 qui ne rétablit d'aucune façon l'injustice occasionnée par ces certificats. Bien au contraire ! Monsieur Charkaoui doit reprendre les procédures légales à la case départ, ce qui le mènera une fois de plus devant le plus haut tribunal du pays. Cette fois, il ne pourra plus compter sur l'assistance du Programme de contestations judiciaires, puisqu'en 2006, le gouvernement Harper a décidé d'y mettre fin. Sans ressources financières, il doit de nouveau emprunter le chemin coûteux des tribunaux. Rappelons que Monsieur Charkaoui a reçu l'appui de plusieurs organisations, dont le Barreau du Québec et celui du Canada, Amnistie internationale, etc.

Le secrétaire général lit la proposition :

Attendu que le Conseil central du Montréal métropolitain (CSN) a dénoncé en 2003 l'emprisonnement préventif d'Adil Charkaoui en vertu d'une disposition de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés permettant l'émission de certificats de sécurité par les autorités canadiennes ;

Attendu que cette disposition de la loi prive toute personne du droit à une défense pleine et entière, ce qui contrevient aux principes de protection prévue par notre système de droit ;

Attendu que depuis son arrestation, ce résident permanent, né au Maroc, soumis à des conditions de libération strictes limitant sa liberté d'action, tente de faire annuler le certificat de sécurité émis contre lui ;

Attendu que la Cour suprême du Canada, le 23 février 2007, a reconnu que, malgré le fait que les certificats de sécurité aient un rôle à jouer en matière de sécurité nationale, ils ne devraient pas enfreindre le principe de justice fondamentale ;

Attendu que la modification apportée aux certificats de sécurité par le projet de loi C-3, mettant en place un système de représentant spécial, ne propose que des modifications mineures. L'intervention d'un représentant spécial ou défenseur spécial ne rétablit en rien le droit à un procès équitable, un des principes de la Charte canadienne des droits et libertés ;

Attendu que depuis l'adoption du projet de loi C-3 au printemps dernier à la Chambre des communes, le certificat de sécurité émis contre Adil Charkaoui a été

reconduit, et que de ce fait, Adil Charkaoui doit reprendre les procédures légales à la case départ ;

Attendu que quatre autres personnes d'origine arabo-musulmane sont frappées d'un certificat de sécurité, et donc menacées de déportation ;

Attendu que malgré l'adversité, Adil Charkaoui a poursuivi ses études et obtenu un poste en enseignement ;

Attendu que son école ne pourra renouveler son emploi même si ses qualifications ont été reconnues, parce que la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport attend la fin des procédures légales pour se prononcer sur son permis ;

Attendu que lors du 33e Congrès du Conseil central du Montréal métropolitain (CSN), les délégué-es réunis ont résolu d'exiger « le retrait des lois permettant les détentions arbitraires » ;

Attendu que dans un contexte post-11 septembre 2001, la lutte engagée contre le terrorisme ne doit pas se faire à l'encontre des principes de justice et d'équité garantis par la Charte canadienne des droits et libertés.

Il est proposé par Manon Perron
Appuyé par Pierre Marier

Que le Conseil central du Montréal métropolitain (CSN) :

- Continue de dénoncer les certificats de sécurité et exige le retrait de cette disposition de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés ;

- Exige de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Michelle Courchesne, l'émission d'un certificat d'enseignement, afin qu'Adil Charkaoui puisse occuper à nouveau un emploi d'enseignant, pour ainsi lui permettre une indépendance économique ;

- Soutienne la lutte d'Adil Charkaoui contre les autorités canadiennes quant à l'annulation du certificat de sécurité, jusqu'à ce que ce dernier obtienne gain de cause.

Amendement

Il est proposé par Pierre Fontaine
Appuyé par Sébastien Benoit

De rajouter un 4e picot qui se lit comme suit :

- Sollicite ses syndicats affiliés à donner un 10 $ de solidarité en appui à la défense d'Adil Charkaoui.

ADOPTÉ

La proposition principale est adoptée telle qu'amendée et se lit comme suit :

Que le Conseil central du Montréal métropolitain (CSN) :

- Continue de dénoncer les certificats de sécurité et exige le retrait de cette disposition de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés ;

- Exige de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Michelle Courchesne, l'émission d'un certificat d'enseignement, afin qu'Adil Charkaoui puisse occuper à nouveau un emploi d'enseignant, pour ainsi lui permettre une indépendance économique ;

- Soutienne la lutte d'Adil Charkaoui contre les autorités canadiennes quant à l'annulation du certificat de sécurité, jusqu'à ce que ce dernier obtienne gain de cause.

- Sollicite ses syndicats affiliés à donner un 10 $ de solidarité en appui à la défense d'Adil Charkaoui.

À la suite de la vente de billets faite au cours de la journée, pour ramasser des fonds pour la défense d'Adil Charkaoui, une membre de la Coalition *Justice pour Adil Charkaoui* procède au tirage.

Le président remercie Monsieur Adil Charkaoui et les personnes qui l'accompagnent.

11. ÉTATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2007 ET RAPPORT DU COMITE DE SURVEILLANCE

La trésorière, Manon Perron, invite Luc Bastien, membre du comité de surveillance à venir à l'avant. Elle souligne que, Claude Cassista, membre du comité, n'a pu se joindre aux travaux et que Marie Lebel n'a pu être présente ce soir.

Elle présente les états financiers. À la suite de quoi, Luc Bastien présente le rapport du comité de surveillance.

Il est proposé par Youan St-Pierre
appuyé par Patrice Lorrain-Chenu

De recevoir le rapport du comité de surveillance sur les finances lequel recommande l'adoption des états financiers couvrant la période de six mois et se terminant le 31 décembre 2007

ADOPTÉE

Manon Perron indique que la Politique de dons sera déposée lors d'une prochaine assemblée. Elle rappelle aux délégué-es les nouveaux barèmes en vigueur au 1er juin 2008.

12. PROPOSITION SUR LES REGLES EN MATIERE DE TRADUCTION DES DOCUMENTS ECRITS

René Charest fait la lecture du document présentant la réflexion et la démarche faites depuis le dernier congrès et soumet la proposition concernant les règles en matière de traduction de documents écrits au conseil central :

Attendu que le Conseil central du Montréal métropolitain (CSN) s'est toujours prononcé en faveur de la langue française comme langue commune, tout en reconnaissant les droits historiques des anglophones, des Premières Nations et des Inuits ;

Attendu que le conseil central reconnaît aussi la nécessité de respecter la diversité culturelle de la population québécoise ;

Attendu que selon les dispositions prévues par les différentes lois québécoises, il n'est pas interdit de publier des journaux ou des magazines au Québec qui soient uniquement dans une autre langue que le français ;

Attendu que cette absence de prohibition n'est en aucun cas une obligation, si bien que personne ne peut exiger de recevoir de la CSN ou du conseil central quelque document que ce soit dans une langue autre que le français ;

Attendu que selon la politique de traduction de la CSN adoptée au bureau confédéral du 19 avril 2002, il s'agit de prendre les moyens qui apparaissent normaux et justes pour rejoindre celles et ceux qui, parmi nos membres, pour des raisons économiques et historiques dont ils et elles ne sont pas responsables, ne maîtrisent pas suffisamment la langue française pour leur permettre une vie syndicale de qualité.

Il est proposé par Pierre Marier
Appuyé par Claude Bouthillier

Que l'assemblée générale du Conseil central du Montréal Métropolitain (CSN) rejette la proposition de traduire le journal *Unité* dans son intégralité et réaffirme les mesures adoptées lors du 29e Congrès du conseil central en matière de traduction, en y intégrant les points suivants :

- Le rapport du comité exécutif soumis au congrès est traduit en anglais ;
- Le journal du conseil central est de langue française. Une proportion du journal est traduite en anglais, soit 4 pages sur 12. Le choix des articles qui sont traduits repose sur un critère d'intérêt des syndicats anglophones du conseil central.

Amendement

Il est proposé par Michelle Audy
Appuyé par Pierre Fontaine

De rajouter un 3e picot :

- La déclaration de principe est traduite en anglais.

ADOPTÉ

La proposition principale est adoptée telle qu'amendée et se lit comme suit :

Que l'assemblée générale du Conseil central du Montréal Métropolitain (CSN) rejette la proposition de traduire le journal *Unité* dans son intégralité et réaffirme les mesures adoptées lors du 29e Congrès du conseil central en matière de traduction, en y intégrant les points suivants :

- Le rapport du comité exécutif soumis au congrès est traduit en anglais ;
- Le journal du conseil central est de langue française. Une proportion du journal est traduite en anglais, soit 4 pages sur 12. Le choix des articles qui sont traduits repose sur un critère d'intérêt des syndicats anglophones du conseil central.
- La déclaration de principe est traduite en anglais.

Nouvelle proposition

Il est proposé par Michelle Audy
Appuyé par Audrey Lefebvre-Sauvé

Que le Conseil central du Montréal métropolitain vienne en aide aux syndicats du Grand Nord afin d'identifier les solutions possibles pour améliorer les conditions de militantisme.

ADOPTÉ

13. DIVERS

a) Journées de la culture – concours CSN

Gaétan Châteauneuf informe les délégué-es du concours de photographie organisée par la CSN dans le cadre des Journées de la culture. Les modalités sont inscrites dans la lettre distribuée et une rencontre est prévue le 7 juin 2008 avec un photographe professionnel.

b) Troisième anniversaire du l'arrêt Chaoulli

René Charest donne l'information concernant la manifestation du 9 juin devant les bureaux de la clinique Rockland, pour souligner le troisième anniversaire de l'arrêt Chaoulli. Il invite tous les syndicats à se mobiliser pour l'occasion.

c) Salon national de l'environnement

Dominique Daigneault donne l'information concernant le Salon national de l'environnement qui se tiendra les 13, 14 et 15 juin prochain, sur les quais du Vieux-Port de Montréal. La CSN y tiendra un kiosque et la vice-présidente responsable du dossier sera présente au kiosque de la Coalition Eau Secours.

Elle souligne également que le Prix canadien de l'environnement 2008 a été attribué à la ZIP-Jacques-Cartier, représentée au conseil central par Marc Garon.

d) Questionnaire sur le site WEB du conseil central

René Charest présente la démarche du conseil central pour le renouvellement de son site WEB, en vue de répondre aux besoins de communications de nos membres. Il insiste sur l'importance d'y répondre et de nous retourner le tout.

e) Pétition OMAR KHADR

Manon Perron donne l'information concernant la pétition en faveur du rapatriement d'Omar Khadr afin qu'il soit jugé dans son pays et par ses pairs. Omar Khadr est accusé de crimes de guerre et est détenu à Guantanamo depuis l'âge de 15 ans.

Le gouvernement du Canada doit demander sans tarder le rapatriement d'Omar Khadr et, si les éléments de preuve sont suffisants et admissibles, ce dernier doit avoir droit à un procès équitable devant un tribunal canadien.

f) Crise forestière

Le président fait part du communiqué émis par le conseil central faisant part de sa satisfaction à l'égard de la position prise par la Ville de Montréal face à la crise forestière.

g) Verres de l'amitié

Le président invite tous les délégué-es à prendre le verre de l'amitié, à la levée de l'assemblée.

14. CAMP VOL D'ÉTÉ *LEUCAN-CSN*

Dans le cadre du 12e Camp Vol d'été Leucan – CSN, la première vice-présidente, Véronique De Sève, donne le résultat de la cueillette de fonds organisée par le conseil central afin de financer cet événement si apprécié par les enfants. Plus de 7 000 $ ont été amassés. Les têtes mises à prix, soit celle du président, Gaétan Châteauneuf, et celle de Josée Lussier, salariée du Service de la vérification de la CSN, ont permis d'atteindre notre objectif. Plus d'une trentaine de syndicats ont

fait parvenir des dons, de même que les salarié-es. Se sont également joints à eux, deux de nos militants à la formation, Jocelyn Pelletier et Guy Laurion, dont les têtes mises à prix lors de sessions de formation ont permis une collecte particulière pour compléter la cueillette.

Elle invite Céline Charbonneau, pionnière de la campagne Leucan-CSN, et Marie-Claire Lussier, nouvelle salariée responsable du camp Leucan-CSN, à procéder à la coupe de cheveux de nos camarades devant l'assemblée.

Gaétan Châteauneuf se dit extrêmement fier du conseil central et des efforts mis pour cette activité. Il remercie tout le monde. « C'est de valeur pour ma tête… On s'est payé ma tête… mais ça me fait plaisir de me faire raser pour ces enfants » a-t-il conclu avant de passer aux «ciseaux».

La vice-présidente informe également les délégué-es de la tenue d'un spectacle bénéfice avec Jonathan Painchaud, organisé par Fondaction, le 20 septembre prochain, au profit du Camp Vol d'été Leucan-CSN et du Club des petits déjeuners du Québec, et les invite à acheter leur billet.

Enfin, elle remercie le président et les autres camarades d'avoir accepté si généreusement de relever le défi. Elle remercie également toutes les personnes qui ont contribué à faire un succès de ce *Défi têtes rasées 2008*, et particulièrement, Line Riendeau, salariée au conseil central, qui a travaillé très fort à la cueillette des fonds, et Linda Rodrigue qui a participé à tout le visuel de la campagne.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Francis Lagacé
Appuyé par Chantal Lapanne

Que l'on ajourne immédiatement.

ADOPTÉE

La réunion est levée 21 h 40 heures et est suivie du verre de l'amitié.

Gaétan Châteauneuf
Président

René Charest
Secrétaire général

Nombre de délégué-es à l'assemblée : 59

Femmes : 26
Hommes : 33

Officiel-les : 56
Substituts : 3